

APR - 5 1974

REFERENCE

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 3 AVRIL 1974

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION DU SECÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
M. MITCHELL SHARP,  
LE 3 AVRIL 1974, À L'OCCASION  
DU 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OTAN

Le 4 avril 1974 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord et de l'association unique des 15 pays qui en sont les membres fondateurs. Nous saisissons cette occasion qui est offerte au Canada, de passer en revue les réalisations de l'OTAN et de réfléchir sur son avenir.

Lorsqu'on fait une rétrospection des 25 dernières années, on est frappé par les changements profonds survenus dans les réalités auxquelles l'Alliance a fait face et par la compétence dont elle a fait preuve en réagissant avec efficacité à toute situation menaçant sa sécurité collective. Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la voie de la détente, les membres de l'Alliance, y compris le Canada, restent convaincus qu'en attendant de réaliser des progrès plus importants dans le domaine du désarmement, ou d'établir un système efficace de sécurité collective à l'échelle mondiale, leurs intérêts nationaux sont mieux servis par l'engagement qu'ils ont pris de se prêter une assistance mutuelle dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord. Pour appuyer ce point de vue collectif sur la façon d'aborder la question de la sécurité, le Canada continue de fournir des forces aux divers éléments de l'OTAN constitués pour la défense de l'Europe, la défense de l'Atlantique Nord et la défense de la région nord-américaine de l'Alliance.

L'OTAN, pour sa part, a effectivement accepté de remplir les nouvelles tâches qui se sont présentées durant les 25 dernières années. Pendant un certain temps, elle a servi de forum pour l'échange de renseignements et permis aux membres de concilier leurs vues sur une gamme étendue de questions politiques. Ce procédé de consultation constante possède une valeur particulière aux yeux des plus petits membres de l'Alliance, comme le Canada, parce qu'il nous permet de saisir directement et immédiatement la façon de penser de nos alliés et qu'il nous donne l'occasion de leur faire connaître la nôtre. Tout récemment, l'OTAN a assumé une nouvelle fonction qui consiste principalement à coordonner les vues de ses membres relativement à d'importantes négociations Est-Ouest, comme la Conférence de Genève sur la sécurité et la coopération, et les pourparlers de Vienne sur la réduction des forces. Tous les alliés, y compris le Canada, cherchent mutuellement à trouver les moyens pratiques d'une détente progressive et ils sont convaincus que les intérêts nationaux dans ce domaine sont très bien servis par l'intermédiaire de l'OTAN, qui leur offre la possibilité d'en arriver à une plus étroite harmonie.

Feu M. Lester B. Pearson attachait une importance considérable à l'article II du Traité de l'Atlantique Nord selon lequel la coopération entre les membres de l'Alliance est désirable dans d'autres domaines que la sphère traditionnelle politico-militaire. On est donc heureux de constater que l'OTAN, outre son rôle politico-militaire, fait un apport

constant aux recherches visant à résoudre divers problèmes dans des domaines tels que ceux de la science et de l'environnement, qui influent de façon bien différente sur le bien-être des membres de l'Alliance. Aussi aborde-t-on les questions avec modération et pragmatisme en se fondant sur le principe que les techniques bien établies pour assurer la coordination et la consultation entre les membres de l'OTAN peuvent être utilement exploitées dans tout domaine qui suscite l'intérêt général des membres.

Lorsqu'on envisage l'avenir, il semble évident que pour un certain temps encore l'OTAN continuera d'avoir un rôle important à jouer dans divers domaines en vue de favoriser les intérêts individuels et collectifs de ses membres. En ce qui concerne le Canada, toutefois, notre adhésion à l'Alliance prendra probablement une autre dimension dans l'avenir. Nous favorisons et appuyons les efforts déployés par nos amis en Europe pour développer leur unité politico-économique. Mais nous essayons aussi de diversifier nos propres relations internationales et, dans cette tâche, la nouvelle Europe sera une région particulièrement importante à nos yeux. Pendant que nos nouvelles relations avec l'Europe seront en voie d'évolution, nous avons tout lieu de croire que la participation du Canada à l'OTAN et celle de huit des neuf membres de la CEE fourniront de nombreuses occasions de coopérer dans des domaines d'intérêt mutuel.

La capacité qu'aura l'OTAN de remplir ces fonctions utiles au cours des années à venir dépendra évidemment de la façon dont ses membres

adhéreront à un but commun et de leur empressement à trouver les moyens de concilier les divergences qui se produisent périodiquement au sein de l'Alliance, comme celles qui existent à présent dans le domaine des relations atlantiques. Ces divergences ne devraient pas être minimisées, mais je suis convaincu que les intérêts vitaux que les Alliés ont en commun sont tellement importants pour leur bien-être individuel et collectif que les difficultés actuelles peuvent être et seront surmontées comme cela a déjà été le cas dans le passé.

En conclusion, je voudrais mentionner le travail de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Bien qu'indépendant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, cet organe constitue un lien officieux entre l'Alliance et les parlementaires des pays membres. L'Assemblée, y compris ses parlementaires canadiens, contribue de façon importante à une meilleure compréhension des questions vitales auxquelles nous faisons face aujourd'hui.